



Refus du voisin pr poteau edf

Par **romju**, le **27/01/2009** à **21:23**

Bonjour, rnje me lance en élevage canin, je suis donc affiliée à la MSA. Je viens de déposer un permis de construire pour un bâtiment d'élevage et un logement de fonction. Je dois raccorder la terre (agricole) au réseau d'eau et EDf.rnUn devis pour l'EDF a été effectué, le maire est ok si permis accordé, sauf qu'un poteau doit être mis sur le bord d'une vigne du voisin. Il m'a dit qu'il n'accepterait pas.rnQuel recours ai-je?rnMerci d'avance car je suis au groupe électrogène avec mes deux enfants, c'est pas top...

Par **Tisuisse**, le **27/01/2009** à **22:54**

Bonjour,rnrnDemandez à la mairie d'intervenir car le fait d'être raccordé aux fournisseurs d'énergie est un droit auquel votre voisin ne peut s'opposer. Cependant, si une solution de contournement de son bord de vigne peut être trouvée, ce sera mieux. Dans le cas contraire, il vous faudra saisir les tribunaux.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2009** à **08:09**

Message de romju du 31.01.09rnrnBonjour, rnje suis en attente d'une réponse pour un permis de construire en terres agricoles. Pas de soucis a priori à ce niveau. rnJe souhaite aussi raccorder en électricité.Le maire est ok. Le poteau le plus proche est à 250m (gloubs!). Le devis du syndicat d'électrification est de 5800 euros TTC. Ca vaut le coup vu la valorisation faite au terrain. Bref mon projet prenait place tranquillement jusqu'à ce que j'apprenne que le voisin qui possède la vigne voisine ne veut pas signe l'accord de mettre un poteau. Quels sont

mes recours possible ? Le maire peut il imposer de mettre le poteau? rnMerci d'avance de vos conseils. rnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2009** à **08:12**

Voilà la 3e file ouverte sur le même sujet. Merci de continuer votre demande en cliquant, et bas et à droite des message, sur REPONDRE.rnLes 2 autres files faisant doublons seront supprimée.rnrnPour répondre à votre question : avez-vous contacté la mairie ? Que disent les services de l'urbanisme ?

Par **romju**, le **01/02/2009** à **11:32**

bonjour, veuillez m'excuser je débute sur la notion de forum.rnPour vous répondre, j'ai RDV demain avec le maire.rnSi je dois saisir les tribunaux, qui dois-je attaquer ? Le maire, EDF, le voisin ?rnmerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **01/02/2009** à **13:33**

Avant d'attaquer, écoutez les arguments du maire puis, si vous n'obtenez pas satisfaction, voyez la direction régionale ou départementale de la filiale de l'EDF chargée du réseau de distribution de l'électricité. Ensuite, si vous n'obtenez pas gain de cause et s'il n'y a aucun autre endroit pour implanter le poteau EDF, alors vous vous tournerez vers le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance, votre avocat vous conseillera.